



PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 septembre 2025

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Membres présents : Olivier OUSTRIC, Grégory AVEROUS, Marie ESTÉVENY, Isabelle PRÉGET, Hervé MARTIN, Émilie JARLAN, Géraldine CANAC SERNA, Vincent WILZER, Sabrina FABRE

Absents excusés : Philippe CASSAGNAUD donne pouvoir à Marie ESTEVENY
Émilie GOUBAULT donne pouvoir à Grégory AVEROUS
Joël PALOUS donne pouvoir à Olivier OUSTRIC

Absents : Claudine CAVAILLES, Jérôme GRAS, Patrick ANDRAL

Marie ESTEVENY est désignée secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier OUSTRIC, maire.

Le quorum est atteint.

Le compte rendu du conseil du 18 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Point MAM :

La Maison des Assistantes maternelles est terminée et a ouvert ses portes le 8 septembre 2025. Financièrement, le coût total des travaux s'élève à 183 414,20 € HT.

Trois subventions vont être perçues par notre commune : 55 200 € du plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (PIAJE) de la CAF, 45 787 € de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de l'État et enfin 41 213,60 € de fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Le reste à charge de la commune sera de 41 213,60 € (hors TVA). La commune récupérera la TVA de ce projet en 2027 via le FCTVA.

Une subvention supplémentaire d'un montant de 1500 € vient d'être sollicitée auprès de Territoire d'Energie Tarn (SDET).

Le prêt bancaire consenti s'élève à 60 000 €. Il sera autofinancé par le loyer mensuel de 400 € hors charges.

DCM20250901 : Attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour la Maison d'Assistante Maternelle (MAM).

Monsieur le maire demande aux conseillers de délibérer afin de signer la convention pour l'obtention du fonds de concours évoqué précédemment.

Il explique : La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est engagée en faveur de la convention territoriale globale (CTG) 2022-2025 lors du conseil communautaire du 14 décembre 2022. L'axe petite enfance de la CTG a été identifié comme prioritaire afin de mieux répondre aux besoins de garde des familles en développant l'offre d'accueil individuelle et collective, accessible à tous, y compris aux revenus les plus faibles.

Dans ce cadre, l'Agglomération a adopté un ensemble de mesures de soutien à l'accueil individuel lors du conseil communautaire du 26 septembre 2023 ainsi que le règlement du fonds de concours pour l'accompagnement des projets d'aménagement des MAM dans sa délibération du 8 avril 2025.

La commune de Dénat a sollicité la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'attribution d'un fonds de concours pour notre projet d'aménagement d'une MAM de huit places, conformément aux dispositions prévues dans le règlement.

Pour donner suite à l'instruction de notre demande, la communauté d'agglomération nous a octroyé un fonds de concours d'un montant de 41 213,60 €. Il représente 22,47 % du coût total HT de l'opération estimée à 183 414,20 €.

Le versement de ce fonds de concours nécessite la signature d'une convention entre la Ville de Dénat et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Après délibération, les conseillers approuvent à l'unanimité.

DCM 20250902 : Décision Modificative n° 01

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits figurant au budget.

En effet, dans le cadre du projet de la maison d'assistante maternelle, il est nécessaire de prévoir une enveloppe de crédits complémentaires pour 41 000,00 €. Une inscription en cas d'imprévu de 8 500,60 € est faite au compte 2188.

Ces dépenses seront financées par l'inscription de la subvention DETR (+45 787,00 €), d'un complément d'emprunt de 10 000,00 € et par la diminution du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prévu au BP 2025 (-6 286,40 €).

Après consultation, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DCM20250903 : Avancement de grade

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du tableau des agents promouvables en 2025 : un agent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de promouvoir cet agent au grade d'adjoint technique principal à temps non complet à compter du 01 novembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Prêt du terrain de foot :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le club de foot de Réalmont a demandé le prêt du stade ainsi que des vestiaires pour leur entraînement le mardi soir. Il précise que les enfants dénatois participants à ces entraînements sont nombreux.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

Aménagement du dépose minute de l'école :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un panneau dépose minute ainsi qu'un passage clouté vont être installés au dépose minute de l'école.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à la suite du dégât des eaux de la salle du conseil, les travaux de réfection seront faits à compter du mois d'octobre.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu le directeur d'Orange le lundi 22 septembre 2025 pour échanger sur le réseau fibre.

Dénat compte 444 logements dont 401 sont éligibles à la fibre.

Quatre points sensibles ont été évoqués : chemin du Lavoir, impasse de Pezous, chemin du Petit Bois, Jouts Camits.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a récupéré les clefs de l'épicerie-bar Les Remparts. De façon temporaire, ce local va être mis à la disposition des personnes âgées de la commune afin qu'elles aient un point de rencontre le matin où boire un café, comme précédemment quand l'épicerie était en fonction.

Une demande de candidature avec projet de reprise du commerce sera déposée sur le bon coin. Monsieur le maire espère une réouverture dès janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôture les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22 h.

Le maire
Olivier Oustric

La secrétaire de séance
Marie Estéveny